

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Band:** 16 (1928)

**Heft:** 276

**Artikel:** Carrières féminines : la "Froebelienne" (maîtresse d'école enfantine)

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-259394>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 09.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

dé la nomination de femmes au Comité Economique de la S. d. N. a été abordée. A la suite d'une proposition du Représentant du Canada, le Ministre des Affaires étrangères du Reich allemand a déclaré que, personnellement, il ne serait pas enchanté qu'un gouvernement se fit représenter à ce Comité par une femme, ajoutant qu'une femme siégeait déjà dans le Comité Consultatif Economique; et que la collaboration des femmes était plus indiquée dans les Commissions qui s'occupent spécialement de questions humanitaires que dans des Comités économiques.

La Ligue des Citoyennes allemandes estime de son devoir de faire connaître qu'elle regrette vivement les déclarations du Ministre des Affaires étrangères. Elle considère comme une erreur de vouloir limiter la collaboration féminine — et ceci qu'il s'agisse de la Société des Nations ou d'autres organismes politiques — au domaine philanthropique, et elle signale le fait que plusieurs des Etats membres de la S. d. N. sont parfaitement en situation de proposer la nomination dans des Commissions Economiques de femmes remarquables par leurs capacités et leurs connaissances théoriques et pratiques.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, etc.

(signé) D. VON VELSEN, *présidente*.  
ELSE WEX, *secrétaire*.

Il sera intéressant de savoir la suite de cette affaire dans un pays où les femmes ne disposent pas seulement, pour défendre leurs intérêts, du moyen de la protestation, mais aussi de celui du bulletin de vote. Car il est évident que cette façon dédaigneuse de reléguer les femmes à de simples occupations philanthropiques, comme si elles étaient incapables d'intérêt et de pensées d'un autre ordre, ne peut pas être admise par des féministes. Que les femmes aient des capacités indéniables dans ce domaine, nous sommes d'accord. Mais elles ont aussi d'autres capacités qu'elles ont le droit d'exercer pour elles-mêmes, comme pour le bien de la collectivité.

\* \* \*

On se plaint d'ailleurs, en Allemagne, d'un recul assez marqué de la représentation féminine dans les Parlements. Aux récentes élections à la Diète de Hesse, par exemple, 4 femmes seulement ont été élues, au lieu de 6 qui y siégeaient précédemment, et d'autres élections provinciales ont également souligné le même fait. D'où cela provient-il? Non pas, comme on pourrait le croire, d'une diminution de l'intérêt féminin pour la vie publique, car, au contraire, des statistiques récentes prouvent que la participation féminine aux votations augmente plutôt depuis trois ans. Dans certains milieux féministes allemands, on se plaint surtout de l'attitude des partis politiques, qui réservent aux candidates féminines les plus mauvaises places en queue de liste, et l'on agit à nouveau l'idée de la formation d'un parti féminin, à l'occasion des prochaines élections au Reichstag. Il y a là tout un mouvement extrêmement instructif à suivre.

\* \* \*

Une de nos abonnées nous communique, au moment où nous mettons sous presse, cette copie d'un extrait du compte-rendu de la séance du 6 février de la Cour correctionnelle à Genève:

La Cour correctionnelle... a condamné à deux mois de

psychiâtre, n'a-t-elle jamais songé à se venger de son mari? Plusieurs lettres passionnées adressées à Tissot en 1776 parlent d'un ami très cher qu'elle vient de perdre; elle est, elle sera toujours inconsolable; son amour dure encore lorsqu'elle apprend que les serments que le perfide lui adressait, il les prodiguait à d'autres; deux semaines après ces lamentations, où elle parle même de se suicider, elle remplit ses lettres du nom et des qualités d'un brillant chevalier dont elle vient de faire la connaissance, et qui l'assure de son très vif intérêt. Rien ne permet d'affirmer que la comtesse ait voulu se consoler; a-t-elle tenté d'adoucir ses souffrances en fleurissant, en essayant de fleurêter? a-t-elle voulu ranimer un peu d'affection chez son époux en excitant sa jalousie? On essaie en vain de lire entre les lignes. Quoi qu'il en soit, lorsque la comtesse vit isolée et abandonnée dans son hôtel parisien, il n'est plus question de consolateur.

Laissons à d'autres, fins psychologues, l'explication de ce problème, et contentons-nous de nous pencher avec amitié sur cette souffrance féminine, sur ce cœur mis à nu, sur ces plaintes désespérées. C'est toujours avec la même émotion que l'on est témoin de la souffrance d'autrui révélée par de pathétiques accents.

S. BONARD.

*prison avec sursis* C. L..., qui avait volé une certaine quantité de peaux de lapins...

... G. D... comparaisait pour attentat à la pudeur sur une fillette de 7 ans... Ce vilain sire s'en tire avec 2 mois de prison.

« Combien, alors, nous écrit notre abonnée, vaut la pudeur d'une fillette de sept ans? Si le raisonnement peut s'en établir par la comparaison, elle ne vaudrait pas plus qu'une certaine quantité de peaux de lapins. »

Sans commentaires.

E. Gd.

## Carrières féminines

### La « Froebélienne » (maîtresse d'école enfantine)

ACTIVITÉ: La « froebélienne » est chargée de l'éducation et de la surveillance d'enfants qui n'ont pas encore atteint l'âge de la scolarité obligatoire. Elle doit les occuper en les faisant jouer, dessiner, chanter, accomplir de petits travaux manuels, en leur racontant des histoires, etc. Elle exerce son activité soit dans des familles, des instituts, des « homes » d'enfants soit comme directrice d'une école enfantine ou d'un jardin d'enfants, public ou privé, en ville ou à la campagne. Dans cet enseignement, elle applique surtout, en Suisse romande et en Suisse allemande, la méthode Froebel, et dans le canton du Tessin la méthode Montessori.

Dans les cantons de Vaud, de Neuchâtel, de Genève et du Tessin, les « jardins d'enfants » ou écoles enfantines sont organisés par l'Etat, et correspondent au degré inférieur de l'école primaire; il en est de même à Bâle-Ville, où ils sont entretenus par l'Etat. En Suisse allemande, ils dépendent des communes dans quelques villes et grandes localités rurales; mais la plupart des écoles enfantines relèvent d'associations privées.

APTITUDES REQUISES: Les conditions fondamentales qu'exige l'exercice de cette profession sont les mêmes que pour l'enseignement en général, à savoir: santé, intelligence, dons pédagogiques. Il faut y ajouter l'amour des petits enfants, de la bonne humeur, de la patience et de l'adresse manuelle. Du talent pour la musique et le dessin est indispensable. La compréhension des questions sociales devrait aussi, plus que cela n'a été le cas jusqu'à présent, entrer en ligne de compte dans le choix de cette profession, car une bonne maîtresse d'école enfantine doit pouvoir donner aux parents des conseils concernant l'éducation de leurs enfants, doit organiser des réunions de parents pour les éclairer sur tous les points qui peuvent les intéresser, et doit être capable de faire progresser de toute manière l'idéal des jardins d'enfants.

FORMATION PROFESSIONNELLE: Il faut distinguer entre les cours qui préparent à la profession de maîtresse d'école enfantine ou de directrice de jardin d'enfants, et ceux qui contribuent plutôt à la culture générale de la femme, ou qui apprennent à occuper les petits enfants. Ceux-ci ne durent qu'un an, parfois moins, et ne confèrent pas la droit de diriger une école enfantine publique.

Les études professionnelles peuvent se faire dans quelques villes par des cours donnés dans les écoles supérieures: c'est le cas à Bâle (*Kantonales Lehrerseminar*), à Berne (*Neue Mädchenschule*) à Genève (*Ecole supérieure des jeunes filles, section pédagogique*), à Lausanne (*Ecole normale*), à Neuchâtel (*Ecole normale*), et à Zurich (*Höhere Töcherschule*). D'autres institutions préparent également à cette profession. Ce sont: le *Kindergärtnerinnenseminar* de Saint-Gall, le *Kindergärtnerinnenseminar* de Soleure, l'*Institut St. Maria* à Bellinzone (catholique), la *Frauenschule* à Klosters (Grisons), le *Theresianum* à Ingenbohl (Schwyz) (catholique), l'*Ecole normale de Menzingen*, près Zug (catholique), le *Kindergärtnerseminar Sonneck* à Münsingen (Berne), l'*Institut J.-J. Rousseau* à Genève, la *Frauenschule* à Ebnat-Kappel. A l'exception des deux dernières, toutes ces écoles préparent à l'obtention d'un diplôme reconnu par l'Etat. Partout l'âge d'admission est de 17 à 18 ans, sauf à Lausanne (17 ans) et à Bellinzone (14 ans). Dans les cantons de Genève et de Neuchâtel, la maîtresse d'école enfantine doit avoir suivi l'école normale officielle, ses études professionnelles faisant ainsi automatiquement suite à l'école secondaire. Ailleurs, on demande presque partout la préparation de l'école secondaire: à Bâle, à Saint-Gall, à Zurich, où l'on exige au moins dix ans de scolarité. Il faut passer un examen d'admission pour

entrer dans les écoles de Bâle, Zurich, Lausanne, Neuchâtel et Genève.

Un stage pratique préliminaire au milieu d'enfants qui n'ont pas encore l'âge de fréquenter l'école est exigé par les écoles normales de Bâle, de Saint-Gall et de Zurich. Bâle exige un an, les deux autres au moins six mois; l'École normale de Menzingen demande un stage pratique ménager de deux ans. La société suisse *Kindergartenverein* fait tous ses efforts pour obtenir des études préliminaires et une préparation pratique plus approfondie, et pour unifier davantage la formation professionnelle des maîtresses d'école enfantine. Pour l'admission dans une école normale de maîtresses d'école enfantine, elle pose les conditions minimum suivantes: âge d'entrée 18 ans, neuf années d'études antérieures, six mois d'activité pratique dans un « home » d'enfants ou une famille. Le temps qui s'écoule entre la sortie de l'école obligatoire et l'entrée dans une école normale devrait, autant que possible, être employé par la future froebelienne à approfondir sa culture générale et à acquérir des connaissances pratiques en économie domestique et en périculture.

La durée des cours est d'un an et demi à Bellinzone, Berne, Münsingen, Ebnet-Kappel, Klosters et Soleure, de vingt mois à Saint-Gall, de deux ans à Ingenbohl, Menzingen, Bâle, Lausanne et l'Institut J.-J. Rousseau à Genève; dans les écoles supérieures de Genève et de Neuchâtel, les cours durent trois ans et sont suivis d'un stage payé de deux ans dans les écoles enfantines. A Zurich on prévoit une réorganisation des cours, et leur durée sera portée à un an et demi ou deux ans. Le *Kindergartenverein* demande que les études s'étendent sur deux ans au minimum. A Ingenbohl, Menzingen, Ebnet-Kappel, Bellinzone, Lausanne, Neuchâtel et Genève, les cours ont lieu chaque année; à Berne et à Münsingen tous les dix-huit mois; à Saint-Gall tous les deux ans; à Bâle tous les trois ans; et à Zurich chaque fois qu'ils sont nécessaires.

Les frais que comportent ces études sont les suivants:

1° *Prix dans les internats*: Münsingen, 2500 fr.; Ingenbohl et Menzingen, 800 fr.; Ebnet-Kappel, 2200-2400 fr.; Klosters, 2200 fr.; Bellinzone, 900 fr. (par an).

2° *Prix dans les externats*: A Zurich, Bâle et Lausanne, les cours sont gratuits; à Neuchâtel, ils ne le sont que pour les jeunes filles originaires du canton. Dans les autres établissements, l'écologie est d'environ 360 à 750 fr. pour le cours entier, mais il faut souvent ajouter à cette somme 100 à 200 fr. pour le matériel d'enseignement.

DÉBOUCHÉS. PERSPECTIVES D'AVENIR: Les « froebeliennes » peuvent trouver du travail soit dans des jardins d'enfants officiels ou privés, soit comme gouvernante ou comme « nurse » dans des familles, ou enfin dans des homes d'enfants, des instituts, etc. Le nombre des véritables jardins d'enfants n'est pas très élevé, ceux-ci se trouvant surtout dans les villes et dans les localités industrielles, et une augmentation appréciable de leur nombre paraît peu probable. Les vacances de postes dans les jardins d'enfants n'étant pas fréquentes, l'obtention de la direction d'une classe est donc chose rare. Les restrictions apportées au nombre des admissions par les principales écoles normales n'ont chance d'améliorer la situation que dans un avenir peu rapproché.

A l'exception des cantons romands où les écoles enfantines relèvent de l'école publique, une « froebelienne » peut être engagée dans toute la Suisse sans considération de l'endroit où elle a fait ses études. Mais dans les cantons qui possèdent une école normale, il est rare qu'on nomme dans une école publique une maîtresse qui a acquis ailleurs sa formation professionnelle.

La grande majorité des « froebeliennes » doivent donc travailler pour leurs débuts dans des homes ou dans des familles, en Suisse ou à l'étranger. Le rapport, en ce qui concerne ces places, entre l'offre et la demande est en général normal. A l'heure actuelle, des places à l'étranger se trouvent surtout en France, en Allemagne et en Italie; en Angleterre, l'entrée n'est autorisée que pour les « volontaires ». On peut aussi trouver de temps en temps des places en Amérique, en Hollande et dans quelques autres pays. Dans ces places dans des familles, tant en Suisse qu'à l'étranger, on exige que les froebeliennes se chargent, à côté de leur véritable tâche d'éducatrices, de l'entretien du linge et de la chambre, et des soins corporels à donner aux enfants qu'on leur confie. Il arrive aussi parfois qu'elles soient appelées à aider un peu dans le ménage, ou tout au moins qu'on leur demande un coup de main. Les froebe-

liennes placées par le *Kindergartenverein* stipulent le droit d'être traitées comme si elles faisaient partie de la famille.

CHANGEMENT DE CARRIÈRE. AVANCEMENT: Pour devenir *nurse*, ou pour passer dans l'enseignement primaire, il faut à la froebelienne des études complémentaires appropriées. L'ouverture d'une école enfantine privée ou d'un home d'enfants ne doit être envisagée qu'après une étude approfondie des conditions locales, une école privée ne procurant un gain suffisant que lorsque les circonstances sont très favorables. Le travail pour des œuvres sociales peut être recommandé aux froebeliennes bien au courant des questions sociales; mais des études complémentaires spéciales leur sont nécessaires.

TRAITEMENTS: 1° Les traitements sont en général modestes dans les écoles enfantines et les jardins d'enfants. Il n'y a que peu de villes (Bâle, Zurich, Neuchâtel, Genève) où le traitement initial dépasse 3000 fr. par an et le maximum (après 5 à 14 ans) 4500 fr. Ailleurs les maîtresses d'école enfantine reçoivent un traitement d'environ 3000 à 4000 fr. dans les villes et de 2000 à 3000 fr. à la campagne. La moyenne générale des traitements est un peu inférieure à 3000 fr. Dans le canton du Tessin, les maîtresses d'école enfantine reçoivent 1600 à 2200 fr., et si elles sont logées leur traitement ne dépasse 2500 fr. qu'en de rares exceptions; souvent même il est inférieur à cette somme (1500 à 2500 fr.). Dans quelques localités elles sont logées et nourries; dans ce cas, leur traitement est de 1100 à 1400 fr.

2° Le traitement d'une froebelienne placée chez des particuliers varie selon les endroits. A Zurich, il est de 80 fr. par mois, nourriture et logements assurés. Dans d'autres villes il varie entre 80 et 120 par mois. En Angleterre, les gouvernantes reçoivent de 80 à 120 fr., en France de 250 à 400 fr. français, en Allemagne de 100 à 150 marks, et en Italie de 250 à 350 lire.

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE: *Schweizerischer Kindergartenverein* (*Association suisse de jardins d'enfants*).

JOURNAL PROFESSIONNEL: « *Der Schweizerische Kindergarten* », *Journal pour l'éducation de l'âge préscolaire*. Imprimerie Fehner, Bâle.

BUREAUX DE PLACEMENT: Quelques écoles procurent elles-mêmes des situations aux élèves sortant de leurs classes. Il existe aussi un bureau de placement du *Kindergartenverein*, de la direction duquel est chargée la Société suisse des Institutrices (*Schweizer. Lehrerinnenverein*, à Bâle. Quelques sections du *Kindergartenverein* ont également un bureau de placement.

(Communiqué par l'Office suisse des Professions féminines.)

(Reproduction autorisée seulement *in extenso* et avec indication des sources.)

## Notre Bibliothèque

MARGUERITE LIPS: *Le style indirect libre*. Payot, éd.; Paris, 1926.

Pendant des siècles, les écrivains ont fait du « style indirect libre » sans le savoir. On le trouve en germe chez les auteurs du moyen-âge; puis il se développe et finit par foisonner dans certaines œuvres modernes. Personne ne s'en doute; les grammairiens les plus subtils l'ignorent, jusqu'au jour où des philologues du XX<sup>e</sup> siècle le décèlent partout: en italien, en suédois, en espagnol, en russe, aussi bien qu'en français, en allemand et en anglais. Il a donné lieu à de nombreuses études, surtout en Allemagne. Dans le domaine français, c'est M. Ch. Bally qui, n'ayant pas connu le travail antérieur d'un linguiste allemand sur le « discours voilé », a le mérite de la découverte. Aujourd'hui, son élève, M<sup>lle</sup> Marguerite Lips, consacre à ce sujet une thèse de doctorat savante, bien entendu, et, par surcroît, pleine de charme pour le lecteur, même à demi profane. Il y a un plaisir délicat à voir M<sup>lle</sup> Lips analyser les textes, y prendre son bien, miette à miette, et mettre ainsi en évidence les secrets de nuances littéraires restés insaisissables jusqu'ici, secrets ignorés de ceux mêmes qui en ont fait usage. Comment s'étonner qu'en cela aussi La Fontaine soit le plus habile, et qu'il passe, avec une aisance unique, du style indirect à l'indirect libre et au direct, en faisant croire à mesure l'expressivité du récit? Nous en devons à nos lecteurs au moins un échantillon:

Le pot de fer proposa  
 Au pot de terre un voyage.  
 Celui-ci s'en excusa,  
 Disant qu'il ferait que sage  
 De garder le coin du feu, (*indirect*)  
 Car il lui fallait si peu,  
 Si peu que la moindre chose